

LA FUTURE PLACE

CHARLES DE GAULLE

#1
JUIN 2023

LA LETTRE D'INFO

ÉDITORIAL

“

**L'intérêt est
commun et
général**”



L'actualité locale a surtout été occupée par la présentation et la consultation de la Future Place Charles de Gaulle.

Vous nous avez fait part de vos avis, de vos remarques, tantôt négatives, tantôt positives, toujours constructives.

C'est un important dossier que nous avons souhaité aborder sereinement, et lucidement. Cette réflexion découle de l'acquisition de l'immeuble « Bragui » voué très prochainement à la démolition. Il semble utile d'aller au delà de la simple transformation de cet espace avec une réflexion plus large.

C'est pour cela que nous avons dans un premier temps réfléchi aux priorités que nous souhaitons valoriser sur cette place. Il n'a jamais été question de bannir le stationnement mais de l'organiser, pour permettre de végétaliser, de prioriser les mobilités douces, de moderniser cette place que certains appellent la place voitures.

Pour cela, un assistant de maîtrise d'ouvrage a été recruté pour nous accompagner dans cette élaboration. Et nous avons sollicité l'avis des

commerciants à la genèse du projet pour définir ensemble les orientations à donner à la place. Un scénario a été retenu. Le travail se poursuit autour de ce choix exprimé.

Je ne crois pas que cette réflexion posée doive susciter des réactions exacerbées ou des polémiques stériles. L'intérêt est commun et général, sauf évidemment pour tous ceux qui se nourrissent du désaccord.

Tout homme ou toute équipe qui oeuvre et qui fait quelque chose, a souvent contre lui, ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui font précisément le contraire, et dans les grands crus, ceux qui ne font rien du tout...

Jérôme LEFÈVRE
Maire de Commercy

La Future Place Charles de Gaulle

En juin 2022, la Municipalité faisait l'acquisition de l'immeuble communément appelé "le Bragui" dans le but de le requalifier en un nouvel espace public pour les commerçants. C'est l'occasion pour la municipalité d'élargir le projet jusqu'au réaménagement global de la Place Charles de Gaulle.



La question posée au Maire

Pourquoi réaménager la place ?

>> Pour retrouver un espace urbain unifié, structurant et fonctionnel

Parce que la place Charles de Gaulle est aujourd'hui morcelée par différents axes de circulation et dominée par une mono-fonction de stationnement.

Je dirais que le premier objectif est de renforcer l'attractivité du centre ville. Par la création d'un espace convivial et fédérateur, par la valorisation de l'espace paysager et des bâtiments historiques, par la réorganisation de la circulation, du stationnement et des liaisons piétonnes et par la prise en compte de l'ensemble des usages de la place.

>> Pour créer un espace agréable en lien avec les problématiques environnementales

- > La désimperméabilisation et la végétalisation sont des enjeux majeurs, même dans notre petite ville. Les grandes "plaques" d'enrobé qui constituent la très grande majorité de la place sont de véritables îlots de chaleur urbains. En période estivale, il n'est pas rare de constater des températures de plus de 40°C au sein de la place.
- > La place est aujourd'hui peu adaptée aux piétons et aux personnes à mobilité réduite (PMR), et encore moins appropriable dans ces usages. Ces différents constats que l'on peut difficilement nier appellent à une réponse d'ensemble sur le devenir de la place.

Un accompagnement spécialisé pour définir au mieux le programme d'aménagement

La Municipalité a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour mener les études préalables et l'assister dans l'élaboration du programme d'aménagement de la place.

Cette AMO est formée des Architectes-Urbanistes de l'agence EMULSION, des paysagistes et architectes du patrimoine de l'agence AEI et des ingénieurs spécialisés, économistes du bureau d'études ERA afin de réunir l'ensemble des compétences nécessaires au bon déroulement des études.



Le programme est un document qui traduit les besoins, les exigences et les contraintes du maître d'ouvrage (la Ville). C'est la traduction d'un projet politique en projet urbain. Il permettra ensuite au Maître d'oeuvre (la société qui sera en charge de conduire le projet) de concevoir les réponses techniques et opérationnelles au projet défini au sein du programme.

Les grandes phases avant travaux du projet d'aménagement urbain de la Future Place Charles de Gaulle

La requalification de la place Charles de Gaulle est un projet d'aménagement urbain qui nécessite des phases d'études importantes pour : élaborer le projet, valider sa faisabilité, établir une programmation des opérations.



LES ENJEUX MAJEURS DÉFINIS DANS LE PRÉ-PROGRAMME :

Le stationnement

Les inquiétudes exprimées lors de la réunion publique organisée dans le cadre de la consultation des commerçants sont compréhensibles. Le projet prendra en compte l'ensemble des usages. Les solutions de réorganisation du stationnement sur la place et la gestion optimisée du stationnement à une échelle élargie au centre ville permettront de répondre à cet enjeu.



Actuellement, le centre-ville présente 546 places réparties en 10 zones de stationnement. Ces zones sont soumises à deux régimes de fonctionnement:

- Zone bleue avec limitation de durée, pour favoriser l'accès aux commerces du centre ville;
- Zone blanche sans limitation de durée.

On retrouve ces deux régimes sur la place Charles de Gaulle.

L' enquête de stationnement réalisée par le cabinet d'étude Iris Conseil a relevé :

>> Une disponibilité de stationnement variable tout au long de la journée de 20 à 85 places

>> Le stationnement est majoritairement de courte durée :

- 68 % dure moins de 2h,
- 8,6 % plus de 6h.
- 2.6 % est représenté par le stationnement "ventouse", dépassant les 6h.

>> Le stationnement est parfois anarchique et accidentogène :

- Des voitures garées hors des places matérialisées sur le parking,
- Du stationnement en double-file
- Des véhicules stationnés sur le trottoir entre la

RD958 et le parking Charles de Gaulle, sources de problèmes de visibilité et de discontinuités piétonnes.

La volonté exprimée dans le pré-programme est de minimiser la part de stationnement long et ventouse au profit du stationnement de courte durée, utile aux commerces et aux services de santé. Les résidents seront également pris en compte dans cette réflexion en offrant la possibilité d'un stationnement plus long. Dans quelle proportion et sous quelles modalités cela sera à étudier et à définir lors de la prochaine étape du projet.

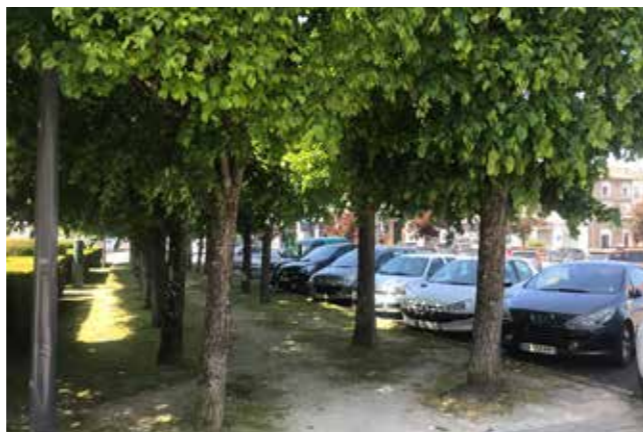
En parallèle, la municipalité travaille à élargir l'offre de stationnement en centre ville. Pour l'instant, deux projets d'aménagement de parking sont à l'étude pour développer les offres de stationnement aux commerçants.

- agrandissement du parking entre la rue de Lisle et le parc Hockenheim.
- création d'un parking sur une partie du site extérieur de la sous-préfecture de Commercy.

Il est également nécessaire d'améliorer la signalétique des parkings existants. Par exemple, le parking Bercheny se trouvant derrière le château Stanislas dispose d'un faible taux d'occupation bien qu'il soit à moins de deux minutes à pied de la place du fer à Cheval et quatre minutes de la place Charles de Gaulle.

La végétalisation

L'aménagement actuel de la place Charles de Gaulle est représentatif d'une logique d'aménagement pensée pour la voiture, que l'on retrouve dans de nombreux espaces publics de la ville. En résulte une place presque entièrement minérale et imperméable, et particulièrement sensibles aux effets du dérèglement climatique. L'aménagement de cette place centrale et historique, aux dimensions généreuses, est une véritable opportunité de rendre les espaces publics plus vivants et adaptés au réchauffement climatique.



La fonctionnalité et la diversité des usages

Afin de conforter sa fonction d'espace central dans la vie quotidienne des commerçants, les aménagements de la place Charles de Gaulle devront pouvoir accueillir une grande diversité d'usages.

De manière générale, il s'agira de rééquilibrer les usages de l'espace public notamment pour les piétons, afin de rendre la place plus vivante et appropriable. Par exemple, en mettant en valeur les devantures de boutiques en y créant des espaces plus ouverts et confortables et en offrant à chaque café une «vraie» terrasse, pérenne et engageante.

Cela comporte aussi la nécessité de conserver, des accès pompiers, des accès livraisons, des accès aux convoyeurs de fonds, des accès aux personnes à mobilité réduite... et de poser une réflexion sur la gestion des déchets sur site. D'optimiser l'accueil des marchés et manifestations ponctuelles et de prévoir de nouveaux usages avec par exemple l'implantation de bornes de recharge électrique rapides... Autre point qui sera noté au programme, la nécessité de conserver les équipements récents et fonctionnels comme l'éclairage public et la sonorisation de la place.

Le réaménagement de la place est ainsi à percevoir comme une opportunité de venir renforcer l'attractivité et l'image de Commercy.

>> La halle

Le site du «Bragui» a également été source d'interrogation lors de la rencontre entre les élus et les commerçants.

Le projet retenu sera de construire une halle en lieu et place du Bragui avec les principes suivants :

- un espace ouvert et multifonction utilisable par une partie des commerçants lors des marchés, des animations culturelles et festives ; et plus spontanément par les usagers de l'espace public le reste du temps. Une pluralité d'usages sera



permise par du mobilier urbain pouvant être déployé ou stocké au besoin.

- l'aménagement comprendra la création d'un wc public.

>> Le monument aux morts

Le devenir du monument aux morts est également une des préoccupations des commerçants. La municipalité a souhaité réinterroger sa localisation car celle-ci, trop proche de la RD 958, est source à chaque commémoration d'un conflit d'usage entre les participants à la cérémonie et le trafic motorisé. Tout en respectant la solennité et la mise en valeur qu'exige un tel monument, les élus ont décidé d'inscrire au programme la création d'un espace commémoratif sécurisé au sein de la place en retrait de la route départementale.



La circulation

Le projet doit être cohérent avec l'importance de la voie structurante qu'est la RD 958, améliorer sa traversée et la sécurité au niveau des intersections avec celle-ci. L'aménagement devra permettre d'offrir un cadre plus confortable et sécurisé pour les piétons, notamment les personnes à mobilité réduite ou les personnes fragiles, afin qu'ils puissent mieux s'approprier l'espace public : traversées piétonnes, trottoirs confortables, mobilier urbain adapté, etc.



La consultation des commerçiens

>> Dans la phase de définition du projet (le Pré-programme), et en lien avec les enjeux et besoins définis dans les études préalables, 3 scénarios d'aménagement ont été élaborés par l'AMO. Ces 3 concepts accompagnés d'esquisses ne sont pas des plans du projet mais des ambiances générales de ce que pourrait devenir la place, des pistes de développement.

Les élus devaient choisir parmi l'une de ces 3 pistes de développement pour que l'assistance à maîtrise d'ouvrage puisse passer à l'étape suivante et affiner dans un programme urbain complet les modalités de conception du scénario choisi.

C'est à ce stade de réflexion du projet, que la Municipalité a souhaité solliciter l'avis des commerçiens pour orienter le devenir de la place vers « une grande place », « une place perspective » ou « une place jardin ».

Le choix de la Place Jardin



48%
des votes pour la Place Jardin
sur 319 votants
du 7 au 14 avril 2023

LA PLACE JARDIN : UN AMÉNAGEMENT VENANT VÉGÉTALISER L'ESPACE PUBLIC

Dans ce scénario, le rééquilibrage des espaces publics s'opère en s'appuyant sur la traversée de la route départementale. Au nord de la route, un parvis permettant de développer les terrasses et espaces de détente liés aux commerces tout en valorisant les façades remarquables de ce front bâti. Au sud de la route, la Place Jardin massivement plantée pour créer un écrin de verdure et de fraîcheur sous lequel s'implante l'ensemble des usages nécessaires au fonctionnement de la place (espaces végétalisés appropriables, marché, stationnement, espace commémoratif...).

Ce scénario propose donc de vastes emprises désimperméabilisées et plantées permettant également une bonne gestion des eaux de pluie : en lien avec la topographie de la place, l'aménagement proposera des

zones favorisant l'infiltration à travers la réalisation d'espaces de pleine terre en creux ou de noues paysagères.

Une stratégie végétale durable:

- Le choix des plantations sera adapté aux contraintes du dérèglement climatique et à l'écosystème urbain ;
- Les arbres existants seront préservés autant que possible ;
- Une attention particulière sera portée au "bien planter" ;
- Les palettes végétales proposées devront être économes en entretien et en accord avec les pratiques de gestion des services municipaux.

Voici donc l'ambiance qui servira à l'élaboration du programme d'aménagement de la Future Place Charles de Gaulle

LA PLACE JARDIN

LE PARTI PRIS PAYSAGER

